

Opération Prévention Police Municipale d'Albi Ville Prudente

La police municipale agit au quotidien auprès de la population Albigeois.

Durant la semaine du 23 au 27 janvier les agents de police municipale d'Albi vont multiplier les contrôles des éclairages des véhicules lors d'une opération intitulée : « voir et être vu ».

Objectifs : rappeler les règles.

Tout véhicule à moteur doit être muni à l'avant de deux ou de quatre feux de route émettant vers l'avant une lumière jaune ou blanche permettant d'éclairer efficacement la route la nuit, par temps clair, sur une distance minimale de 100 mètres.

Pour les vélos l'éclairage est un des équipements de sécurité les plus importants. Les feux vélo ont deux objectifs : ils permettent d'être bien visibles et vus par les usagers de la route mais également d'éclairer les routes, notamment hors agglomération.

Pour les trottinettes, le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée. L'engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

Cette opération de prévention n'a pas pour but de verbaliser mais de sensibiliser les usagers de la route sur la nécessité d'être équipé d'un éclairage conforme aux règles en vigueur..

Du lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier les usagers contrôlés qui seraient en infraction se verraient remettre une convocation pour la semaine suivante pour contrôle de la remise aux normes.

Pour Rappel : Circuler avec un éclairage défectueux constitue une contravention de 3e catégorie, sanctionnée par une amende forfaitaire de 68 €. Son montant peut grimper à 135 € en cas d'usage abusif (feux antibrouillard...), défaut de feux la nuit ou par mauvaise visibilité .

Opération Prévention Police Municipale d'Albi

Ville Prudente

La sécurité routière et la prévention une priorité pour la municipalité d'Albi.

La ville d'Albi est labellisée « **Ville Prudente** » depuis quelques mois et elle continue à s'engager dans une démarche d'amélioration de la sécurité routière et de la prévention routière sur son territoire.

La police municipale est l'un des maillon essentiel de cette politique.

La ville d'Albi est labellisée « **Ville Prudente** » car elle œuvre au quotidien à la sécurité par des aménagements conçus pour prévenir et réduire le risque d'accident et la vitesse en ville

La ville d'Albi depuis des années multiplie les efforts et les actions de prévention, notamment pour la sécurité des piétons :

- création de zone 30 km/h dans certaines rues à l'aide de ralentisseurs.
- aide à l'achat de vélos pour encourager la circulation douce accompagnée d'une formation (aide communautaire).
- aménagement de double sens cyclables dans les rues à sens unique pour les véhicules à moteur.
- sécurisation des abords des écoles avec des barrières mais aussi à l'aide d'une signalétique spécifique.

Toutes ces initiatives portées par la Ville d'Albi avec le concours de l'agglomération de l'Albigeois pour certaines, permettent au quotidien d'apaiser les déplacements de chacun.

Les opérations de prévention routière menée par la police municipale d'Albi se répéteront tout au long de l'année afin que l'on partage en toute sécurité l'espace public.